

OPTIMISER LE RÈGLEMENT DES SINISTRES INCENDIE

| Référence : | Durée : | Niveau : | Modalités : | Tarifs : |
|-------------|----------------|------------------|--------------------------|-----------|
| AA033 | 3 jours - 21 h | Perfectionnement | Présentiel ou à distance | 1904,00 € |

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 05/12/2023 au 07/12/2023

OBJECTIFS

- Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables en cas de sinistre perte d'exploitation, incendie et dommage entreprise.
- Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'entreprise cliente.
- Diliger et suivre les expertises nécessaires à l'évaluation des dommages.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

De nombreux cas pratiques permettent d'approfondir la méthodologie de gestion des sinistres incendie.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Analyser les étapes de gestion d'un sinistre incendie
- 1. Rechercher le bénéficiaire de l'indemnité
 - a) analyse juridique de la créance de l'indemnité
 - b) assurance pour compte
 - c) liquidation ou règlement judiciaire
- 2. Identifier les biens et les frais couverts par le contrat
- 3. Repérer les obligations et les dispositions particulières du contrat qui ont une incidence dans le calcul de l'indemnité
- 4. Analyser les modalités d'application des cumuls d'assurance et de l'assurance pour compte
- B. Utiliser les outils techniques du règlement des sinistres des risques PME / PMI et grands comptes
- 1. Recourir aux intervenants extérieurs
 - a) expertise assureur / assuré
 - b) décontamination
 - c) sauvetage
- 2. Appliquer les conventions interprofessionnelles ayant une incidence sur le calcul de l'indemnité

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques d'entreprises
Inspecteurs régleurs de sinistres
Chargés d'indemnisation entreprise

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes + expérience professionnelle dans ce domaine.

AA032

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1904,00 €
Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 06/02/2026 à 04:03